

Monsieur le Vice-Président CoFVU ouvre la séance à 14 H 45 et fait lecture des pouvoirs.

1. Approbation du relevé de décisions de la séance plénière du 13 décembre 2018

En l'absence de remarque, le relevé de décisions de la séance plénière du 13 décembre 2018 est **adopté à l'unanimité.**

2. Approbation du dispositif de réussite en Licence

L'ensemble des éléments relatifs au premier semestre n'étant pas compilés à ce jour, l'examen de ce point est reporté.

3. Approbation de la Licence Pluridisciplinaire Projet Personnel (L3P)

Monsieur le Vice-Président CoFVU présente la L3P issue du Nouveau Cursus à l'Université PRÉLUDE, projet présenté conjointement avec l'Université Catholique de Lille.

Le schéma de synthèse de ce nouveau cursus est présenté. L'étudiant construira son parcours avec l'aide du Training Hub. Il opérera ses choix parmi des marbox et des knowledge box. Il sera assisté dans l'élaboration de son emploi du temps et le suivi de son cursus par une interface (I-Parcours) accessible sur son ENT. La Licence Pluridisciplinaire Projet Personnel sera créée dans ce cadre après passage devant le Conseil Académique et validation par le CNESER.

Les compétences acquises par les étudiants seront certifiées par l'obtention de crédits ECTS (180 ECTS pour la licence) et donneront le niveau Licence. La poursuite en Master sera possible. La L3P ne dispose pas de fiche AOF car elle n'est pas inscrite au RNCP et sera considérée de manière spécifique par la DGSIP.

En l'absence de questions, la Licence Pluridisciplinaire Projet Personnel est soumise à l'approbation des membres de la CoFVU.

La Licence L3P est **approuvée à l'unanimité.**

4. Approbation du Diplôme Universitaire Pluridisciplinaire Projet Personnel

Le Diplôme Universitaire Pluridisciplinaire Projet Personnel est présenté dans le même cadre que la L3P. Il sera créé après passage devant le Conseil Académique et validation par le CNESER. Le tarif du DU3P sera variable en fonction du programme personnel de chaque étudiant.

En l'absence de questions, le Diplôme Universitaire Projet Personnel est soumis à l'approbation des membres de la CoFVU.

Le DU3P est **approuvé à l'unanimité.**

5. Proposition de répartition de la Contribution Vie Etudiante et de Campus

Suite au vote de la CoFVU en date du 13 décembre 2018 qui a validé la création de la Commission Vie Etudiante et de Campus, cette dernière s'est réunie le jeudi 7 février 2019.

Elle a adopté à l'unanimité dans l'attente du cadrage, la répartition de crédits prévisionnels calculés sur la base de 10 000 étudiants :

- FSDIE : 120 000 € (sous réserve du respect du taux plancher)
- Centre de santé : dépenses plafonnées jusqu'à 80 000 €
- Sport : dépenses plafonnées jusqu'à 40 000 €
- Culture : dépenses plafonnées jusqu'à 80 000 €
- Projets transversaux : le delta non alloué sera attribué sur présentation de projets.

Madame la Vice-Présidente déléguée à la réussite étudiante et à la vie étudiante présente des exemples de projets transversaux : soirée «nos étudiants ont du talent», conférences sur la gestion du stress ou la diététique, ouverture des installations sportives le week-end.

Une prochaine commission se réunira à la fin du mois de juin et un compte-rendu sera ensuite présenté.

En l'absence de questions, la répartition de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus est soumise au vote.

La répartition proposée est **votée à l'unanimité**.

6. Approbation du règlement des examens du Diplôme Universitaire TREMPLIN

Madame la Vice-Présidente Réussite et Vie de l'Etudiant rappelle que la maquette de ce diplôme universitaire a été approuvée par la CoFVU du 13 décembre 2018.

Elle précise que tous les groupes sont complets et présente le règlement des examens dont la constitution est classique. Le tableau de présentation de la répartition des crédits ECTS par UE, sur le parcours court et sur le parcours long est projeté.

L'importance accordée au savoir être et au comportement est mise en avant.

Une question concerne le fait que les étudiants inscrits en DU court n'ont pas bénéficié de recherche documentaire. Il est répondu que cette année, les étudiants avaient déjà bénéficié d'un semestre en composante et avaient été formés à la recherche.

Le règlement des examens du DU TREMPLIN est soumis au vote.

Il est **approuvé à l'unanimité**.

7. Approbation du calendrier pédagogique 2019-2020

Monsieur le Vice-Président CoFVU précise que ce calendrier a été établi dans le cadre d'une négociation avec les universités de la ComUE et le Rectorat. Il présente le calendrier des formations et des pauses pédagogiques ainsi que le calendrier des inscriptions pour l'année 2019-2020.

Sur le document remis, une erreur doit être corrigée : le 19 août 2019 est un lundi et non un vendredi comme indiqué.

Concernant le CLES, Monsieur le Vice-Président demande aux directeurs de composantes d'engager les enseignants à suivre la formation leur permettant d'être accrédités. Ainsi, ils seront en mesure de corriger les épreuves dont le nombre ne cesse de croître en conséquence à la loi ORE.

En l'absence de questions, le calendrier pédagogique 2019-2020 est soumis à l'approbation des membres de la CoFVU.

Il est **approuvé à l'unanimité**.

8. Communication des résultats de l'évaluation des formations

Madame Sophie RENARD de la Cellule d'Aide au Pilotage rappelle le contexte de l'évaluation des formations pour l'année 2017-2018 et en présente le bilan ainsi que l'analyse SWOT qui en découle.

Des précisions sont demandées par les membres de la commission en ce qui concerne le degré de précision de l'étude, le périmètre des étudiants interrogés et la fréquence de l'enquête qui s'inscrit dans un cadre national.

Après que les réponses ont été apportées, Monsieur le Vice-Président incite les étudiants à être acteurs des évolutions des formations en répondant à cette enquête et en participant aux conseils de perfectionnement.

9. Information sur les Conseils de Perfectionnement

Madame Cécile ROSELLE de la Cellule d'Aide au Pilotage rappelle le contexte des Conseils de Perfectionnement et en présente l'état des lieux, les enjeux, les actions déjà réalisées, les perspectives et les actions à mener.

Monsieur le Vice-Président insiste sur le fait que l'ensemble des comptes rendus des conseils doivent lui être envoyés, qu'un plan d'action doit être défini et que les conseils doivent obligatoirement comporter des représentants professionnels et des étudiants, dans toutes les composantes et pour toutes les formations.

10. Demande de subvention dans le cadre du FSDIE

Le premier Vice-Président de la Fédération Etudiante de Valenciennes présente une demande de subvention sollicitée auprès du FSDIE en vue de réaliser un festival de musique le 1er juin 2019. Environ 2 200 personnes sont attendues pour cet événement qui devrait se tenir sur le site du campus du Mont Houy.

La commission du FSDIE a accordé une aide à hauteur de 16 000 euros pour ce projet.

Après avoir donné toutes les précisions et répondu aux questions , l'octroi d'une subvention de 16 000 euros sur le FSDIE au projet «FEV'STIVAL» est soumis au vote.

La subvention est **votée à la majorité des voix (1 abstention)**.

11. Proposition d'évolution des critères d'attribution du FSDIE - volet social

Madame la Vice-Présidente Réussite et Vie de l'Etudiant propose de faire évoluer les critères d'attribution du Fonds Social et de Développement des Initiatives Etudiantes dans leur volet social pour répondre encore mieux aux besoins des étudiants.

Un document présenté précise chaque évolution comme par exemple l'augmentation du montant de l'aide modulable.

Le document «proposition d'évolution des critères d'attribution du FSDIE -Solidarité» est soumis au vote.

Il est **approuvé à l'unanimité**.

12. Avis sur la liste des Responsabilités Pédagogiques

Monsieur le Vice-Président CoFVU présente à la commission le tableau des fonctions et responsabilités administratives éligibles au titre de la Prime pour Responsabilité Pédagogique (PRP). Seule la liste fait l'objet d'un vote par la CoFVU. En l'absence de questions , la liste est soumise au vote.

Elle est **approuvée à l'unanimité**.

13. Questions diverses

En l'absence de question, la séance est levée à 16 H 55.

Etaient présents

M. BARBIER, Vice-Président COFVU (sans voix délibérative)

Membres présents avec voix délibérative :

Collège A : MM. BEN BARKA, FERGOMBE, DELOT.

Collège B : Mmes et M. MORGAND, RICHARDOT, HENRY.

Collège BIATSS : Mme et MM. FLOQUET, JOLY, PODSADNY.

Collège usagers : Mmes et MM. HADDAR, QUONIOU, LALLEMANT, LEVIONNAIS, BILLAS, FOURRE, LALOU, OUSSEDRATE.

Collège des personnalités extérieures : M. CLAISSE.

Membres invités : Mmes et M. CALLENS, TRUFFERT, TYLEC.

Pouvoirs :

Mme SCOYEZ à M HENRY

Mme NIEMCZYK à M. JOLY

M BLARY à Mme FOURRE

Mme LAHOUCHE à Mme LEVIONNAIS

Mme HUMBERT à Mme HADDAR

Mme MORMENTYN à M. CLAISSE.

Fait à Valenciennes le 4 avril 2019

Le Vice-Président COFVU,
Professeur Franck BARBIER